

854  
SENAT

République Française  
1919

Secretariat Général  
de la  
Questure

Paris, le 19

Journée de 8 heures  
M.M.

1 <sup>er</sup> Bureau	Paul Strauss.	Reynald
2 <sup>e</sup> "	Henry Chéron	Salup.
3 <sup>e</sup> "	Henri Michel	Martinet
4 "	Charles Delmoule	Albert Sciard
5 "	Emile Dupout	Sarini
6 "	Ribot	Couyba
7 "	De la Batut	Laurent Mery
8 "	Jouron	Dominique Delahaye
9 "	Savary	Delhon

~~19 août 1919~~

22 août 1919.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO



LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

Commission relative à la journée de huit heures.

Il a eu lieu neuf cent dix-neuf et le 19 avril se sont réunies  
M. M. les députés nommés par les bureaux, et sur la  
proposition de M. Couyba ont désigné

pour Président : Maurice Ribot

Rapporteur : Maurice Strauss.

Secrétaire : Delbos

et ont décidé de renvoyer la prochaine séance au  
mardi matin 22 courant à dix heures

Le Président *M. Ribot*

Le secrétaire

*Delbos*

Séance du 22 Avril 1919.

Sur la Présidence de Maurice Ribot, s'est réunie la Com-  
mission relative à la journée de huit heures.

Étaient présents : M. M. Ribot, Savary, Michon, de Labatut, Galup,  
Martinet, Couyba, Couron, Gérard, Delahaye, Gouin, Strauss  
Delbos.

Absents excusés : M. M. Chéron, Dupont.

Maurice le ministre du travail assiste à la séance. Il fait l'  
analyse du projet de loi adopté par le gouvernement.

Maurice Delahaye demande à Maurice le Ministre la liste des  
noms des patrons et des ouvriers qui ont été consultés.

Maurice Couron fait des réserves sur la façon dont a été constituée la  
commission, et demande pourquoi le Comité patronal n'a pas été  
consulté.

Maurice le Ministre répond que cette commission consultative a été  
choisie par les organisations qui ont choisi les délégués des patrons et des

2  
ouvriers.

Monsieur Jéant demande qu'il soit mis dans la considération qu'il n'y ait pas de réductions de production.

Monsieur le Ministre fait connaître qu'il se lui est prouvé que la production laisse à désirer, et n'hésite pas à demander ses dérogations.

Monsieur Michet demande des explications sur l'interprétation de l'article 8.

Monsieur le rapporteur répond qu'il en fera l'interprétation publique devant le Conseil d'Administration.

Monsieur le Président donne lecture du texte de la loi.

à l'article 8 Monsieur Couron en demande la suppression, mais, sur la demande de Monsieur le rapporteur, la commission s'oppose à cette suppression.

Monsieur le rapporteur donne alors lecture de son rapport qui après quelques observations présentées par M. Couron Delahaye et Michet est accepté par la commission, qui s'abstient à ce sujet du bureau du tout à sa prochaine réunion.

Le scrutin est fait et délibéré.

Le Président -

Le Secrétaire

*[Signature]*

# SÉNAT

---

LA COMMISSION *relative à la Journée de huit heures*

*a nommé :*

Président : M. *Ribot*

Secrétaire : M. *Saunier*

Rapporteur : M. *Maunier*